

Impôt sur le revenu

Nous devons, je crois, reconnaître qu'il y a de grands besoins en capital d'exploitation et que les entreprises ont de grosses difficultés financières. J'espère que dans les semaines à venir, je pourrai m'entretenir avec mon collègue, le ministre des Finances, et l'encourager à mettre sur pied d'autres bons programmes, outre ceux qu'il nous propose dans le bill C-11.

J'aimerais parler pendant quelques instants de l'aide qu'ont apportée le ministre des Finances et son prédécesseur aux petites entreprises. En effet, il y a, à mon avis, un certain nombre de dispositions du bill qui vont beaucoup aider ce secteur de notre économie.

● (2102)

Le crédit d'impôt de 5 p. 100 sur les investissements qui devait expirer cette année fera l'objet d'une exemption de trois ans. Également, on tient compte des disparités régionales en accordant dans certaines régions un dégrèvement de 7½ p. 100 au lieu de 5 p. 100 et même de 10 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé au Québec.

Du fait que l'on essaie d'atténuer les effets de l'inflation, toutes les entreprises mais surtout les petites ont un problème de liquidités et cela en partie à cause de l'inflation. Notre régime fiscal les aide dans une certaine mesure à faire face à ce problème pour ce qui est du capital d'exploitation en leur accordant des concessions spéciales tel qu'un amortissement rapide et le crédit d'impôt sur les investissements. En accordant, comme il a été proposé, une déduction spéciale de 3 p. 100 aux entreprises pour leur permettre de monter leurs stocks, soit environ 3 millions de dollars chaque année, on leur donnera les moyens de régler partiellement leurs problèmes de liquidités.

Le bill élargit l'exemption de \$1,000 sur les dividendes et les intérêts pour y inclure la plus value. En instaurant des règlements spéciaux pour le remplacement des entreprises et des propriétés agricoles et en augmentant les compensations pour les pertes de capitaux de même qu'en garantissant certaines concessions à l'égard de la plus value lors de la vente d'actions canadiennes, on aidera considérablement les entreprises. J'espère que ces mesures vont surtout aider la petite entreprise.

Parmi les dispositions du bill qui intéressent particulièrement la petite entreprise figurent les mesures visant à stimuler l'investissement. Il s'agit notamment de l'augmentation du crédit d'impôt sur les dividendes qui sera porté de 33½ p. 100 à 50 p. 100 à compter de l'année prochaine, de l'allocation spéciale d'achats de stocks de 3 p. 100 et de la prolongation du crédit d'impôt sur les investissements.

Ce bill aide également le secteur de la petite entreprise en facilitant l'expansion de compagnies privées canadiennes au moyen d'entreprises communes, d'acquisitions de commerces et de remplacement d'usines. Il contient également des dispositions spéciales à l'égard des prêts consentis aux employés pour acheter des actions dans les compagnies. Ces mesures doivent permettre aux petites compagnies d'être mieux en mesure d'attirer un personnel cadre compétent. Le ministre des Finances a également favorisé le financement de la petite entreprise en garantissant des concessions à l'égard de la plus value pour les investisseurs et des dispositions spéciales pour les sociétés d'investissements provinciales.

Telles sont les mesures que propose le ministre et je sais qu'elles reçoivent l'appui des députés de l'opposition qui se sont

[M. Abbott.]

donné la peine de se familiariser avec ces mesures et leurs avantages. Je suppose que mes collègues d'en face s'empresseront encore plus d'appuyer ces mesures et je sais aussi que mon collègue le ministre sera d'accord, que nous devons faire encore davantage. A mesure que nous avançons dans cette année difficile, je veux essayer de convaincre mes collègues et d'autres personnes également, de l'importance de créer de petites entreprises, surtout celles qui exploitent une technologie avancée. Je pense que l'expérience passée démontre clairement que c'est un secteur où l'on peut créer beaucoup d'emplois.

Une étude faite aux États-Unis il y a quelque temps, a comparé la situation des entreprises parvenues à maturité, celles qui exploitent les richesses naturelles et celles exploitant une technologie avancée. Quand on investit massivement dans les industries parvenues à maturité ou dans les industries extractives, très peu de débouchés sont effectivement créés. Par contre, l'effet d'entraînement est considérable si on investit dans une entreprise exploitant une technologie avancée. Pour un investissement bien inférieur, on réussit à créer des milliers d'emplois. Je pense qu'on peut démontrer facilement qu'étant donné les circonstances du printemps dernier et aussi les circonstances qui ont prévalu cet automne, l'ancien ministre des Finances et son successeur ont fait tout leur possible pour en arriver aux résultats que nous connaissons.

D'après moi, monsieur l'Orateur, il faut envisager d'une manière nouvelle, avec sympathie et enthousiasme, le secteur de la petite entreprise. Il faut nous rendre compte que c'est dans ce secteur que s'ouvrent les meilleures perspectives pour le Canada et ses citoyens.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je considère que c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la suite du ministre d'État chargé de la petite entreprise (M. Abbott) lequel vient de prononcer son premier discours en qualité de titulaire de ce ministère. Je tiens à le féliciter d'avoir accédé à ce portefeuille, mais en réalité tout dépend de la position qu'il occupait au début, en bas ou en haut. De toute manière nous le jugerons à son œuvre. Ce seront surtout les petits commerçants qui pourront le mieux en juger puisqu'ils disposent maintenant des moyens de les aider. J'espère que pour le bien du ministre et pour le bien des petites entreprises surtout, on n'assistera pas à une répétition aussi maladroite de la gestion du ministère de la Consommation et des Corporations. Je songe notamment à la politique sur la concurrence, si compliquée, si impossible, qu'on a dû la retirer ce qui a obligé le ministère à repartir à zéro.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis certain que le député ne veut pas induire la Chambre en erreur, même involontairement. Je me demande si, au moment où il étudiait minutieusement le bill sur la concurrence—quoique je ne me rappelle pas qu'il ait fait partie du comité, mais il parle de la grande complexité du bill—il savait que le gouvernement quand il a présenté le bill l'année dernière, avait clairement annoncé son intention de le retirer après la session afin de prendre connaissance des observations du comité. J'espère que le bill sera présenté de nouveau, mais je tenais simplement à mettre les choses au point.